

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de représentants de la société des journalistes de France Télévisions : M. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale, M. Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale, M. Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV, et M. Pierre Godon, président de France Info numérique 2
- Présences en réunion 29

Mardi
3 février 2026
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 25

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
Mme Sophie Mette
Vice-présidente de la
commission**



La séance est ouverte à seize heures dix.

Mme la présidente Sophie Mette. Soyez les bienvenus pour cette audition qui va nous permettre d'entendre plusieurs représentants de la Société des journalistes de France Télévisions.

Monsieur Valéry Lerouge, vous avez toujours voulu être journaliste... Lorsque vous étiez lycéen, vous aviez paraît-il déjà lancé une émission de radio hebdomadaire sur Radio Manche. Vous avez véritablement commencé votre carrière à la radio, sur France Info, avant d'intégrer France Télévisions en septembre 2007, où vous étiez grand reporter. Vous êtes un visage connu de l'information, puisque vous avez notamment couvert l'actualité européenne en tant que correspondant à Bruxelles de 2015 à 2020, avant de rejoindre le service Enquête et reportage de France 2. Vous êtes par ailleurs et à ce titre ici aujourd'hui président de la Société des journalistes de France Télévisions, rédaction nationale.

Monsieur Alexandre Peyrout, vous êtes membre du bureau de la Société des journalistes de France Télévisions, rédaction nationale. Vous êtes journaliste depuis 2015, après plusieurs stages à Sud-Ouest, LCP ou Ouest France. Vous êtes entré chez France Télévisions en janvier 2018, où vous êtes aujourd'hui journaliste politique.

Monsieur Christophe Gascard, vous êtes président de la Société des journalistes de France Info TV, où vous êtes également présentateur et journaliste de terrain. Vous avez notamment couvert l'élection américaine de 2020, qui a vu la victoire de Joe Biden contre Donald Trump. Vous avez également couvert les Jeux olympiques de Paris 2024. Vous resterez sans doute dans l'histoire de France Télévisions comme ayant été le dernier présentateur du 19/20, le journal télévisé national de France 3.

Monsieur Pierre Godon, vous êtes président de France Info numérique. Alors que vous étiez étudiant à Sciences Po Paris, vous effectuiez déjà des stages pour *La Voix du Nord*, France Football ou Radio France. Vous êtes entré chez France Télévisions en 2011, où vous êtes notamment journaliste sportif.

Messieurs, je vous remercie d'être venus tous les quatre pour nous parler de votre métier de journaliste à France Télévisions et surtout des conditions dans lesquelles celui-ci est exercé. En effet, depuis plusieurs années, et plus encore depuis l'arrêt des journaux télévisés nationaux de France 3 en 2023, de nombreux journalistes expérimentés se sont retrouvés, semble-t-il, réduits à l'inactivité et relégués à des tâches sans rapport avec leurs qualifications réelles. Le rapport du Centre d'études et d'analyses des techniques (Ceadet), rendu en septembre dernier sur les conditions de travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions, a mis en évidence de la souffrance au travail et un management assez rude, dans lequel France 2 s'impose largement à l'égard de France 3, qui subit plus que jamais ces nouvelles méthodes.

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

S'agissant d'une commission d'enquête, il me revient, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées

parlementaires, de vous demander de prêter serment, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter chacun à lever la main droite et à dire « je le jure ».

MM. Valéry Lerouge, Alexandre Peyrou, Christophe Gascard et Pierre Godon prêtent successivement serment.

Mme la présidente Sophie Mette précise qu'elle s'abstiendra de poser ses questions, afin de laisser davantage de temps à celles des autres participants.

M. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale. Madame la présidente, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, vous avez souhaité auditionner les sociétés de journalistes de France Télévisions et nous vous en remercions. Pour rappel, les sociétés des journalistes (SDJ) sont des associations régies par la loi de 1901, dont l'objectif est de défendre les intérêts et les devoirs déontologiques des journalistes. À la différence des syndicats, notre activité porte exclusivement sur l'éditorial et les contenus de l'information, et non sur les conditions de travail en tant que telles, les négociations salariales ou les questions de ressources humaines. Nous ne siégeons d'ailleurs dans aucune instance de France Télévisions. Toutefois, comme les syndicats, nous sommes élus par nos pairs : rédacteurs, journalistes reporters d'images, responsables d'édition, présentateurs, chefs de service, rédacteurs en chef, correspondants à l'étranger et en région, soit tous les journalistes qui travaillent à produire les journaux télévisés nationaux matin, midi et soir, 365 jours par an, ainsi qu'à fabriquer des magazines d'information, une chaîne d'information en continu et un site internet.

Même si nous appartenons au même groupe, nos trois SDJ représentent trois rédactions distinctes qui travaillent main dans la main, mais avec des processus et des problématiques bien spécifiques. Nous sommes d'autant plus ravis d'être reçus ici que nous partageons les mêmes préoccupations que vous, madame la présidente, monsieur le rapporteur. Nos SDJ veillent au pluralisme des idées, à la diversité des sujets, à la pertinence et à la variété des angles retenus, ainsi qu'à la diversité des invités. Tout comme votre commission d'enquête l'évoque dans sa présentation, nous veillons, nous aussi, à ce qu'il n'y ait ni collusion, ni pression politique, ni levier d'influence dans la fabrication de nos journaux télévisés, de nos magazines ou de nos publications sur le web. C'est notre raison d'être. Concrètement, dès que surviennent des inquiétudes en matière de déontologie, des manquements ou des erreurs éditoriales, nous rencontrons la présidente, le directeur de l'information, la directrice de la rédaction ou les équipes de rédaction en chef et les présentateurs pour en discuter, obtenir des clarifications ou faire évoluer la situation. En somme, notre seul but est d'être des vigies et de veiller à l'indépendance éditoriale de nos rédactions.

De fait, nous sommes plutôt fiers de ce que les journalistes de France Télévisions offrent chaque jour aux Français en matière d'information. Le journal de 20 heures, par exemple, dont certains prédisaient la mort il y a dix ans, qu'il s'agisse du nôtre ou de celui de nos concurrents, est encore suivi par près de 4 millions de téléspectateurs en moyenne sur France 2. Pourtant, il est exigeant, dense et long, avec une durée de 51 minutes chaque soir. Ce 20 heures fait la part belle à l'actualité étrangère, avec des pages audacieuses de 15 à 20 minutes que vous ne verrez pas ailleurs, par exemple sur le Soudan, l'Iran ou, la semaine prochaine, sur la Birmanie. Il propose des sujets de société pointus, comme une immersion en soins palliatifs, ou des enquêtes au long cours, tel le suivi d'un enfant autiste et de sa famille depuis seize ans. Ces reportages nécessitent du temps et des moyens financiers, et les téléspectateurs nous suivent, attendant de nous ce traitement rigoureux, varié et le plus complet possible.

Notre rédaction est aussi la seule à produire en interne des magazines d'information chaque semaine : *Complément d'enquête* pour l'investigation, *Envoyé spécial*, *13h15* pour le grand reportage, *Nous, les Européens* qui, comme son nom l'indique, offre un regard sur l'Europe, *L'événement du dimanche* pour la politique, ainsi que des soirées électorales pour faire vivre la politique sur nos antennes tout au long de l'année, et pas seulement en période de campagne. Tout cela est réalisé avec un niveau élevé de vérification, de recoupement des informations, de relectures multiples avant diffusion et une soif de vérité démontrée quotidiennement par les journalistes.

Il y a également France Info TV, qui assure 18 heures d'antenne par jour en assumant le choix de traiter moins de faits divers qu'ailleurs, et de consacrer plus de place au décryptage, à l'outre-mer, à l'Europe et à l'étranger en général que les chaînes concurrentes privées. France Info propose aussi des émissions qui, à nos yeux, sont d'utilité publique, comme celle consacrée au décryptage des *fake news*. La chaîne, qui est sans aucune publicité, nous le rappelons, s'est donné un mot d'ordre devenu slogan : « L'information n'est pas une opinion », ce qui n'empêche pas les opinions, diverses et divergentes, de débattre et de s'exprimer sur son antenne.

Enfin, la plateforme numérique de France Info s'est imposée dans le peloton de tête de l'information en France, avec 4 millions de visiteurs quotidiens en 2023, un record du nombre de vidéos vues et le succès indéniable des offres jeunesse comme *Mission Info* ou *C quoi l'info ?* C'est une offre à 360 degrés, avec l'ambition de s'adresser à tous, en proposant gratuitement des articles fouillés et des sujets souvent complémentaires aux magazines d'information comme *Complément d'enquête* ou *L'Œil du 20 heures*.

Nous n'oublions pas, même si nous ne les représentons pas directement, les éditions régionales de France 3. Elles rencontrent un succès jamais démenti, avec 2 millions de téléspectateurs chaque soir pour le *19/20* et 24 journaux distincts, midi et soir, pour couvrir l'actualité des territoires. C'est plus utile que jamais à nos yeux, alors que le dernier groupe privé qui a voulu se positionner sur ce marché vient d'annoncer la fermeture de ses antennes locales, en raison de l'absence de rentabilité. En effet, l'information indépendante et de qualité a un prix. Le même constat s'applique à nos confrères d'outre-mer. Nous connaissons le travail essentiel réalisé par les rédactions de *La Ière* au cœur des territoires ultramarins, que seul l'audiovisuel public peut assurer et assumer.

Les Français nous demandent toujours plus de transparence sur notre travail, ce qui est on ne peut plus légitime, et nous pensons que France Télévisions y répond autant que faire se peut. Par exemple, l'outil « nosSources » permet de connaître les pedigrees des personnes interrogées dans les sujets du journal télévisé. Y sont aussi indiqués les documents et les rapports dans lesquels nous puisons les chiffres ou les données cités à l'antenne. Dans ce même souci de transparence, nous publions la liste exhaustive des invités politiques ou experts en plateau, ce qui représente une cinquantaine de personnes chaque jour.

Nous devons tous veiller à préserver ces succès, cette qualité et cette exigence. Nous sommes lucides : tout n'est pas parfait. Des erreurs surviennent. Comme vous, nous les déplorons et nous travaillons pour qu'elles ne se reproduisent pas. Mais elles ne doivent surtout pas entacher le travail acharné de nos rédactions, l'implication, l'honnêteté intellectuelle et la rigueur de chacun des journalistes de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le métier de journaliste est probablement l'un des plus beaux métiers du monde, mais il s'exerce dans des conditions souvent contraintes, avec

des rémunérations très variables et des moyens matériels limités, particulièrement en début de carrière. Vous contribuez à informer avec exigence les Français qui sont, comme a pu le dire M. Kara, l'un des peuples les plus politiques au monde.

Une certaine défiance grandit à l'égard des journalistes. Une enquête de l'Ifop de décembre 2024 rapporte que seulement 25 % des Français font confiance à la profession de journaliste. Étant homme politique, je ne vais pas vous accabler, car je crois que les politiques et les élus sont encore plus déclassés dans ces sondages, avec 16 % de confiance. Cependant, je pense que vous ne pouvez pas vous satisfaire d'un tel niveau de défiance. En tant que corps de profession, vous êtes très loin derrière les enseignants, les médecins ou les forces de l'ordre, qui bénéficient d'une confiance quasiment aveugle de la part des Français. Nous avons vu, notamment lors de la crise des Gilets jaunes il y a quelques années, cette défiance s'accroître. Un certain nombre de rédactions sur le terrain étaient obligées d'enlever les bonnettes de leurs microphones lors des reportages pour éviter de s'attirer les foudres des manifestants.

Selon vous, comment expliquer cette défiance croissante des Français à l'égard de votre profession ? Qu'avez-vous appris de cet épisode des Gilets jaunes et quelles mesures pourriez-vous suggérer à la représentation nationale pour que, demain, le législateur vous aide à restaurer et à retisser ce lien de confiance ?

M. Valéry Lerouge. Effectivement, cette défiance nous préoccupe. C'est un constat malheureusement assez généralisé en Europe, partagé par tous nos confrères, du moins au sein de l'Union européenne. Il me semble d'ailleurs que cette défiance est un peu moins marquée en France mais cela ne saurait évidemment nous suffire ! Il me semble aussi que France Télévisions reste le média en lequel les Français ont le plus confiance. J'ai en mémoire un chiffre de 61 %, ce qui m'incite à me focaliser sur l'aspect positif.

Pour autant, cette défiance existe : nous la constatons sur le terrain. La plupart d'entre nous sommes encore protégés par deux personnes lorsque nous couvrons des manifestations, ce qui nous paraît fortement dommageable. La confiance constitue ce que nous avons de plus précieux : il nous appartient de l'entretenir et d'apporter de nouveaux outils. Je cite « nosSources », la page transparence sur le site de France Info. C'est un travail collectif que nous devons mener avec notre direction ; nous dialoguons beaucoup sur ce sujet et recherchons des solutions. Actuellement, nous travaillons à créer une cellule de « débunkage » des fausses informations, ce qui est quasiment un travail à temps plein. Mais je ne peux prétendre que nous ayons la solution miracle, sans quoi nous l'aurions déjà mise en application.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que vous connaissez pertinemment, dans l'exercice de votre métier, les objectifs à valeur constitutionnelle incarnés par le respect de l'honnêteté, du pluralisme et de l'indépendance, qui vous incombent particulièrement en tant que journalistes de l'audiovisuel public. Un autre sondage du CSA, paru le 26 novembre 2025, indique que 60 % des Français répondent « non » à la question : « Selon vous, le service public de la télévision et de la radio est-il impartial ? ».

J'ai par exemple pris connaissance d'une tribune publiée en juin 2024, intitulée « Pour un front commun des médias contre l'extrême droite », et parmi la liste des 90 signataires figure la SDJ de France 3 édition nationale. Vous avez indiqué sur le réseau social X que « la SDJ de la rédaction nationale de France Télévisions, qui regroupe des journalistes de France 2 et de France 3 et est largement majoritaire, n'a pas signé cette tribune pour laquelle nous avons été sollicités ». Mais dans ce cas, pourquoi votre nom apparaît-il toujours aux côtés de la liste des

signataires de cette tribune ? Avez-vous donné votre accord pour cosigner une tribune qui appelle à faire front commun contre l'extrême droite ?

M. Valéry Lerouge. De mémoire, la SDJ France Télévisions rédaction nationale n'a pas signé cette tribune. Je conçois que la situation puisse paraître complexe et relève de notre organisation interne, mais il subsiste à France Télévisions, en plus de nos trois SDJ ici représentées, la SDJ France 3. Pour simplifier, leur corps électoral se compose d'environ 50 ou 60 rédacteurs, alors que nous représentons 500 journalistes. Ces rédacteurs ont refusé la fusion des rédactions à l'époque. C'est une SDJ sûrement plus politisée que la nôtre, qui est totalement apolitique ; il n'y a aucun syndicaliste dans notre SDJ. La SDJ France 3 a choisi de cosigner cette tribune. Notre SDJ, même si je n'en étais pas le président, a fait le choix de ne pas la signer. Nous n'avons pas à appeler à faire front contre un parti ni à appeler à voter pour un autre. Cela relève des fondamentaux évidents de notre travail, à nos yeux en tout cas. Nous ne partageons pas l'approche de la SDJ France 3.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je porterai à votre attention la signature d'une convention entre France Télévisions et l'association L'Autre Cercle. Cette association mène ouvertement, sous couvert de lutter contre les discriminations, un combat politique contre les formations politiques de droite nationale, parmi lesquelles l'UDR, dont je fais partie. J'ai par exemple retrouvé une tribune lancée à l'initiative de cette association au moment des dernières élections législatives en 2024, qui était, je la cite, « un appel solennel à voter contre l'extrême droite et ses acolytes ».

Quelles sont pour vous les conséquences de la signature de cet accord entre cette association et France Télévisions ? Avez-vous reçu des formations dispensées par cette association ? D'un point de vue général, le fait que France Télévisions s'engage officiellement avec une telle association ne discrédite-t-il pas la qualité de votre travail et la perception du respect de l'obligation de neutralité ? N'est-ce pas cela qui mine la perception d'impartialité que les Français peuvent avoir à votre égard ?

M. Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV. Je vous remercie de nous permettre de nous exprimer aujourd'hui en tant que SDJ. Il est très important de donner la parole aux journalistes dans leur diversité, comme au sein de France Télévisions.

L'Autre Cercle est une association nationale de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT + dans le monde du travail. À titre personnel, je suis homosexuel, je ne l'ai jamais caché. Cette organisation que je connais bien accompagne les organisations publiques et privées dans la mise en place de politiques concrètes de prévention des discriminations et de promotion d'un environnement professionnel inclusif. Aucun lien direct n'est établi entre France Télévisions et des formations dispensées par L'Autre Cercle. La charte de L'Autre Cercle s'appuie sur l'égalité, l'inclusion, le respect, l'engagement et la responsabilité.

France Télévisions a signé cet engagement, comme l'a fait d'ailleurs TF1. Il faut rappeler que d'autres services publics ont également signé ces engagements avec L'Autre Cercle : la Ville de Paris, la SNCF, la RATP, La Poste, ainsi que plusieurs ministères et établissements publics. En aucun cas, ces engagements ne sont autre chose que des outils pour créer un environnement de travail inclusif et respectueux des personnes LGBT +, prévenir et sanctionner toute forme de discrimination ou de harcèlement, former et sensibiliser les managers et les équipes, et promouvoir l'égalité de traitement dans le parcours professionnel.

Je suis persuadé, et en tout cas je l'espère, que la représentation nationale soutient ce genre d'engagement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a mis en place un partenariat « mécénat diversité » avec des écoles de journalisme, je cite, « afin de recruter des étudiants boursiers issus de la diversité ». Savez-vous sur quels critères se fonde France Télévisions pour déterminer si un étudiant est « issu de la diversité » ? Avez-vous connaissance de collègues qui ont été recrutés à ce titre ?

M. Christophe Gascard. En qualité de président de la SDJ de France Info TV, je ne dispose pas des informations pour vous répondre. Néanmoins, nous pouvons bien évidemment nous renseigner et vous fournir ces éléments d'appréciation.

M. Valéry Lerouge. C'est effectivement un sujet qui relève des ressources humaines et de la direction. D'après ce que nous avons pu observer dans nos services, il y a quinze ou vingt ans, le reproche était très souvent fait aux rédactions d'avoir une population de journalistes très homogène, issus souvent des mêmes écoles, des mêmes formations, et des mêmes milieux sociaux. Cela paraissait anormal. Un travail a donc été entrepris dans notre entreprise, comme dans beaucoup d'autres, pour tenter de diversifier l'origine sociale des journalistes. Cette évolution positive transparait puisque les milieux sociaux sont beaucoup plus divers que lorsque je suis arrivé dans cette profession il y a vingt-huit ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette diversité sociale, la promotion d'étudiants boursiers, est éminemment louable. Je rappelle toutefois des propos de la présidente de France Télévisions qui ont été abondamment commentés le 25 septembre 2015, juste après sa prise de fonctions. Elle affirmait, je la cite : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans. Et ça, il va falloir que cela change. » M. Sitbon-Gomez, le numéro deux de France Télévisions, déclarait quelque temps après à *Télérama*, je le cite : « C'est le premier chantier que j'ai lancé à mon arrivée », ce qui indique toute la priorité accordée par la direction de France Télévisions à cette politique de lutte contre les « hommes blancs de plus de 50 ans ».

Certains éléments des déclarations de l'Autorité de régulation de communication audiovisuelle et numérique (Arcom), publiées en 2024 dans son rapport sur la représentation de la diversité de la société française dans les médias, m'ont interpellé. L'Arcom dénombre une moyenne de 15 % de personnes « non blanches ». Figurent dans ce rapport un certain nombre de statistiques étonnantes. Par exemple, dans les programmes d'animation, les personnes « non blanches » représentent un tiers des personnes perçues comme positives, ou encore 35 % des personnes représentées dans une activité marginale ou illégale sont perçues comme non blanches. L'Arcom se réfère généralement à des statistiques et des indicateurs transmis par les chaînes, qu'elles soient privées ou publiques. Y a-t-il, à France Télévisions, dans cet objectif de favoriser la diversité, des indicateurs comme la représentation des personnes non blanches ?

M. Christophe Gascard. Je suis entré à France Télévisions en 2015. Auparavant, on ne l'a pas signalé, mais je travaillais dans le secteur privé. J'ai commencé ma carrière à TF1 en 1999, puis dans une société de production privée, avant de rejoindre France Télévisions en 2015, date à laquelle vous rapportez cette phrase de la présidente. J'ai 50 ans et j'ai fait une belle carrière aujourd'hui à France Télévisions. Je suis arrivé comme journaliste présentateur, l'un des visages de France Info. J'ai également présenté *Télématin*, ce qui était d'ailleurs ma première fonction à mon arrivée, car France Info n'était pas encore lancée. J'ai eu le plaisir ensuite de travailler au service politique de France 2 et France 3 pour couvrir l'élection présidentielle. J'ai pu exercer la fonction de rédacteur en chef. Je suis aujourd'hui également

présentateur à France Info et, comme vous l'avez signalé, France Télévisions et Mme Ernotte m'ont fait confiance en me confiant pendant de longs mois la présentation des journaux nationaux de France 2 et France 3, le *19/20* et le *12/13*. Je n'ai donc pas le sentiment, puisque je l'incarne, qu'il y ait eu une discrimination envers les hommes blancs de plus de 50 ans.

M. Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale. Tout ce qui concerne les programmes, notamment l'animation des programmes, ne relève pas de nos missions. Ces questions ne nous concernent donc pas dans nos missions au quotidien. Je vous rappelle que notre rôle, au sein des sociétés de journalistes, est de traiter des questions éditoriales et déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sujet de la dimension éditoriale et déontologique, selon vos propos liminaires, M. Lerouge, la vocation fondamentale de l'audiovisuel public est notamment de mettre en avant des reportages de qualité, intéressants, qui prennent le temps de décrypter l'actualité. C'est une question fondamentale, celle de la distinction entre les chaînes de l'audiovisuel public et les chaînes privées, notamment sur le traitement de l'information.

Dès lors, comment expliquez-vous, uniquement sur la partie information, que l'audiovisuel public, avec des moyens deux fois supérieurs à ceux d'une chaîne privée comme TF1, ait des résultats d'audience aussi inférieurs ? Par exemple, France Info TV est à un peu moins de 1 % de part d'audience, là où LCI, chaîne d'info du groupe TF1, réalise plus du double. De même, sur le journal de 20 heures, TF1 fait, je crois, 1,4 million de téléspectateurs de plus que France 2. Qu'est-ce qui explique qu'en dépit de votre volonté de montrer des reportages, des sujets et des documentaires de grande qualité, vous ne trouviez pas la même audience que les chaînes privées ?

M. Valéry Lerouge. Précisément parce que, parfois, les reportages longs, exigeants, voire très pointus, ne font pas d'audience. Ils ne sont pas synonymes d'attraction bien que nous essayions de les rendre les plus attractifs possible, évidemment.

Eu égard aux moyens et aux résultats, comparons ce qui est comparable. Les 230 millions d'euros de budget que vous évoquez pour l'information nationale ne concernent pas du tout le même périmètre que celui de notre principal concurrent, TF1. Pour reprendre l'exemple du 20 heures, nous avons le même nombre de journaux par an, mais notre JT est 30 % plus long que celui de TF1 : 51 minutes tous les soirs, contre 39 minutes pour nos concurrents, ce qui représente inévitablement un coût supérieur, et autant de reportages en plus à fabriquer. Le samedi midi et le dimanche midi, la durée du « 13 h 15 » est passée de 45 à 90 minutes ; cette émission n'a pas d'équivalent sur TF1. Je rappelle que TF1 ne produit pas un seul magazine d'information en interne !

Parmi d'autres exemples, nous comptons huit bureaux à l'étranger : Pékin, Washington, Londres, etc. Chaque bureau compte un ou deux journalistes, un ou deux caméramans, parfois un monteur, un producteur. Ces structures représentent un coût certain, mais génèrent également des reportages en plus : 36 % en plus en cinq ans ! J'ai moi-même géré le budget pendant cinq ans dans un bureau à l'étranger et je peux vous dire que cela représente un million d'euros par an, soit environ huit millions d'euros par an pour les huit bureaux. TF1 a fait le choix de fermer tous ses bureaux, y compris celui de Washington, et pourtant l'actualité y est importante. Mon collègue et confrère Christophe Gascard a été correspondant pour TF1 comme journaliste reporter d'images (JRI) et pourra vous le confirmer.

M. Christophe Gascard. Effectivement, j'ai eu la chance de travailler dans le secteur privé, un secteur que je connais bien, et je remercie aussi TF1 pour cette belle expérience qui m'a permis d'envisager une autre voie et de faire une comparaison avec le service public. Lorsque j'étais au bureau de Moscou, on m'a demandé de le fermer, et les autres bureaux ont également été fermés les uns après les autres. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai décidé de démissionner car j'étais très attaché à l'actualité internationale. Lorsque la création de la chaîne France Info s'est concrétisée, j'ai été ravi de pouvoir rejoindre le service public car je savais qu'à ce moment-là, la fenêtre sur le monde s'ouvrirait et, encore plus en tout cas, qu'on ne la refermerait pas ! Au vu de l'actualité internationale, qui est extrêmement puissante et déstabilisante pour nos téléspectateurs, je pense que cette ouverture est une véritable mission de service public absolument fondamentale pour faire comprendre les enjeux et pour décrypter.

Vous évoquiez, monsieur le rapporteur, les audiences. Je fais partie de la présidence de la SDJ de France Info TV. Nous avons fait un point d'audience sur ces cinq dernières semaines : nous sommes suivis par une moyenne de 6,8 millions de téléspectateurs, soit une augmentation de 36 % par rapport au début de l'année. Nous sommes passés du canal 27 au canal 16. Et puisque vous faisiez la comparaison avec LCI, il faut également rappeler que nous sommes une chaîne trois fois plus jeune : LCI a plus de trente ans, nous n'avons même pas dix ans ! Il faut donc laisser le temps à cette chaîne de s'installer et de faire ainsi la différence.

L'audience ne peut pas et ne doit pas être le seul critère pour juger de l'action d'une chaîne d'information, et particulièrement de France Info. Les objectifs du service public diffèrent de ceux des chaînes privées. Une chaîne privée cherche d'abord à capter une attention, une audience, à la retenir, parfois même à la segmenter. Je suis convaincu que France Info, en tant que chaîne de service public, a une mission fondamentalement différente : elle a plutôt vocation à s'adresser au plus grand nombre, à rencontrer le public le plus large et le plus divers possible, et à traiter tous les sujets (je dis bien tous les sujets), y compris ceux qui sont complexes, éloignés ou moins audibles. La semaine dernière, nous avons par exemple abordé le sujet de la fin du devoir conjugal, un sujet de société ; il ne me semble pas que les autres chaînes l'aient évoqué. Mais cela fait partie des missions du service public. Nous présentons également l'actualité des outre-mer, c'est notre différence. Nous proposons une actualité régionale, nationale, internationale, et faisons le choix assumé de traiter de sujets parfois peu médiatisés ailleurs. Prenons l'exemple du Soudan ; je suis allé au Darfour il y a plusieurs années et, aujourd'hui, un journaliste de France Télévisions, Marc de Chalvron, s'est rendu sur place dans des conditions extrêmement difficiles et a pu rapporter ce qui s'y passe. Je pense qu'on ne peut pas mesurer la qualité d'une chaîne uniquement sur des points d'audience, mais aussi sur ce qu'elle contient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces éclairages, car c'est un point central pour cette commission d'enquête de parfaitement comprendre ce qui peut différencier l'audiovisuel public des chaînes privées en matière d'information. Vous m'avez répondu que votre chaîne était trois fois plus jeune que LCI et vous avancez l'hypothèse que la jeunesse de France Info par rapport à LCI pouvait expliquer ces écarts audiences significatifs. Cependant, LCI était cryptée jusqu'en 2016, date de création de France Info. Je pense que l'immense majorité des Français a découvert LCI en clair au même moment où France Info TV a été créée.

Vous évoquez aussi l'éclairage sur des sujets internationaux, ce qui, à titre personnel, me semble être une mission de l'audiovisuel public : braquer le projecteur sur une actualité internationale peut-être plus exigeante dans son décryptage. Or, c'est exactement le virage que LCI a pris, notamment lors de la guerre en Ukraine et maintenant avec l'Iran. LCI est devenue une référence des chaînes d'information en continu sur le traitement de l'information

internationale. Je ne pense pas que, dans l'esprit des Français, France Info TV soit aujourd'hui considérée comme une référence équivalente. Pardon d'être insistant, mais encore une fois, qu'est-ce qui fait la différence dans le traitement de l'information et les sujets exposés entre une chaîne d'information publique comme France Info TV et une chaîne privée comme LCI ?

M. Christophe Gascard. La différence s'exprime d'une part dans le fait que nous sommes une chaîne sans publicité. C'est une différence majeure entre le privé et le public. Cette absence de publicité permet d'accéder à l'information à toute heure, avec un journal à chaque heure depuis notre passage sur le canal 16. Elle permet également que des débats aient lieu dans leur plus grande diversité ; notre objectif n'est pas de segmenter une audience, mais de nous adresser au plus grand nombre et de traiter de tous les sujets.

Au-delà des chiffres, un autre point me paraît bien plus essentiel : la confiance, qui reste mesurable. Selon les données de l'Ifop pour 2025, sachez qu'environ 70 % du public fait confiance à France Info ; ce taux tombe à environ 50 % en moyenne pour les trois autres chaînes d'information privées. Sur la question de l'impartialité, France Info est également la chaîne d'information perçue comme la plus impartiale, avec dix points d'avance sur tous ses concurrents. Cette confiance, bien évidemment, nous engage. En tout cas, elle montre une chose très claire : la pertinence du service public ne se mesure pas seulement en parts de marché, mais également par la confiance accordée par les citoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'honneur d'une chaîne publique d'information est aussi de permettre le débat dans sa plus grande diversité. Dès lors, comment expliquez-vous que votre confrère, M. Bornstein, le 7 octobre 2021, sur le plateau de France Info TV, ait pu dire à l'antenne : « Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici » ? Est-ce là l'incarnation du débat dans sa plus grande diversité sur une chaîne d'information du service public ?

M. Christophe Gascard. Gilles Bornstein a eu l'occasion de vous répondre hier lorsque vous lui avez posé la question ; il en a notamment rappelé la temporalité. En ma qualité de rédacteur en chef et de présentateur, ce qui m'importe, et c'est le cas de tous les journalistes de cette rédaction, c'est de faire en sorte qu'il y ait un pluralisme des idées, que nous ne traitions pas d'un thème avec autour de la table uniquement des gens qui sont tous d'accord. C'est la raison pour laquelle les journalistes de France Info sont fiers d'exercer leur métier, malgré des conditions parfois compliquées, notamment sur le plan budgétaire – nous pourrions peut-être en parler.

M. Valéry Lerouge. Lorsque j'étais au service politique en 2021-2022, pendant la période pré-présidentielle, Éric Zemmour était invité sur France Télévisions ; encore aurait-il fallu qu'il accepte les invitations ! Déjà en 2021, nous suivions – et je faisais partie du binôme qui le suivait – tous ses déplacements, tous ses meetings, qui n'étaient pas encore des meetings puisqu'il n'était même pas officiellement candidat mais des réunions publiques autour de son livre. Nous n'avons clairement pas sous-traité ce sujet. D'ailleurs, il nous était même plutôt reproché l'inverse, sachant qu'il n'était pas candidat. Mais nous faisons le choix de le suivre, d'en faire un reportage ou non selon ce qui s'y disait, et nous interrogeons déjà ses lecteurs avant même qu'il soit candidat. Honnêtement, d'expérience, il n'a jamais été question de le « blacklister » ou de passer sous silence sa pré-candidature ou sa candidature.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au moment où, comme des millions de Français, vous découvrez ces propos sur le plateau de Franceinfo TV, êtes-vous saisi du sujet ? En qualité de représentant très impliqué sur la question de la déontologie, avez-vous demandé des

explications à M. Bornstein ? Ce dernier nous a expliqué hier que c'était une consigne de France Télévisions de ne pas inviter Éric Zemmour parce que des doutes planaient sur sa candidature à l'élection présidentielle. Quel a été votre rôle, une fois que ces propos ont été rapportés et ont suscité une polémique qui, je pense, était à l'époque plus que légitime ?

M. Christophe Gascard. Je n'étais pas président de la SDJ à cette époque puisque j'ai été élu le 15 décembre dernier ; j'étais alors détaché au service politique de France Télévisions. Je ne peux donc pas vous donner de réponse concernant une éventuelle consigne mais je pense que Gilles Bornstein vous a complètement répondu sur cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Relativement à l'ADN de l'audiovisuel public, vous expliquez que c'est aussi l'honneur du service public de proposer des contenus pointus qui, parfois, parce qu'ils sont justement extrêmement précis, ont une audience moindre que celle des chaînes privées commerciales. Il y a quelques décennies, des émissions culturelles très exigeantes étaient proposées, comme *Bouillon de culture*, animé par Bernard Pivot, qui, de plus, était diffusé en prime time et rencontraient une audience réelle et fidèle. Aujourd'hui, on constate que France 2 fait le choix de proposer neuf jeux par jour dont certains, comme des karaokés à une heure de grande écoute, n'ont pas une vocation de culture générale, alors que TF1 n'en propose qu'un. N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une forme d'inversion des priorités, notamment culturelles, de France Télévisions ? Ne pensez-vous pas que proposer des contenus plus exigeants permettrait également de trouver une audience ?

M. Valéry Lerouge. Je ne me prononcerai pas sur les neuf jeux par jour, qui relèvent de la direction des programmes ; je pense d'ailleurs qu'il y a des rediffusions dans ce lot... Nous, nous nous concentrons sur l'information. Il se trouve que la place de l'information a augmenté ces dernières années, notamment avec le rallongement de 30 % de la durée du 20 heures : c'est ce qui nous importe.

À propos de l'exemple d'un reportage sur les soins palliatifs, bien entendu, cela n'attire pas beaucoup de monde car ces situations effraient. Pourtant, nous pensons qu'il est important d'en parler puisqu'il concerne de près un certain nombre de nos concitoyens. Il est avéré que de nombreux autres sujets de ce type ne seraient pas abordés par d'autres chaînes privées. Nous avons conscience que certains sujets ne font pas d'audience et font même presque fuir les téléspectateurs, l'Europe par exemple ; j'ai été cinq ans correspondant à Bruxelles et il n'est pas toujours évident de « vendre » des sujets sur l'Europe car la population ne se sent malheureusement que peu concernée. Et pourtant, nous avons à cœur de défendre ces sujets et nos rédacteurs en chef, dans un dialogue quotidien, acceptent de les programmer, même en sachant qu'ils ne feront pas venir les téléspectateurs.

M. Alexandre Peyrou. J'ajoute que, par ailleurs, il existe toujours des émissions culturelles sur France Télévisions, produites notamment par la direction de l'information. Vous avez reçu longuement hier Laurent Delahousse qui présente tous les dimanches soir, entre 20 h 30 et 21 heures, une émission intitulée *20h30 le dimanche*, dans laquelle il reçoit notamment des artistes et des acteurs du monde culturel. Je peux aussi citer, le dimanche soir en deuxième partie de soirée, une émission sur le cinéma qui s'appelle *Beau Geste* ou encore *La Grande Librairie* sur France 5, entre autres...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant la direction de l'information de France Télévisions qui a été particulièrement remaniée ces dix dernières années, je crois qu'elle a connu pas moins de sept directeurs différents. Chez TF1, par exemple, il n'y en a qu'un depuis dix ans, Thierry Thuillier, qui a d'ailleurs lui-même été congédié à l'arrivée de Mme Ernotte.

La qualité du traitement de l'information de cette chaîne est incontestable ; M. Kara, directeur de l'information de France Télévisions, l'a reconnu. Qu'est-ce qui explique, selon vous, cette valse des directeurs de l'information et cette incapacité de la direction de France Télévisions à trouver la bonne incarnation et la bonne gouvernance pour l'information dans votre groupe ?

M. Alexandre Peyrou. Tout d'abord, je rappelle que le choix des personnes qui occupent la direction de l'information relève de la présidence de France Télévisions et cela ne nous importe pas tant qu'elle n'entrave pas notre travail. Philippe Corbé a pris la tête de l'information seulement hier ; nous avons hâte de le rencontrer et d'échanger avec lui sur les suites et collaborations que nous pourrions entretenir et mettre en place dans le cadre de l'information sur France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets de revenir sur une précédente question : en tant que représentants de la société des journalistes de France Télévisions, comment expliquez-vous ces changements récurrents à la tête de l'information ? Quels sont les problèmes fondamentaux, s'il y en a ? Et pourquoi la direction n'arrive-t-elle pas à trouver une direction stable qui, je pense, assurerait aussi de la visibilité et de la sécurité pour les 2 600 journalistes qui travaillent aujourd'hui chez France Télévisions ?

M. Valéry Lerouge. Nous ne nous satisfaisons pas d'un changement aussi fréquent de directeur de l'information mais mon approche sera plutôt positive. M. Kara est resté trois ans et demi, ce qui est presque un record sur ces dix dernières années. Nous avons eu un dialogue très facile et très fréquent avec lui, et il a mené plusieurs chantiers de front. Je pense que tous ces directeurs doivent suivre une feuille de route difficile, notamment en raison des contraintes budgétaires qui nous sont imposées en particulier par le législateur depuis plus de dix ans, ce qui complique évidemment la situation. D'ailleurs, le prédécesseur de M. Kara, M. Guimier, a été évincé par la présidence mais cela faisait également suite à une motion de défiance de la société des journalistes. Ce n'est donc pas uniquement lié aux décisions de la présidente. Quoiqu'il en soit, nous observons un malaise souvent lié aussi aux problèmes de moyens. Les directeurs ont leur vision, mais ils ont surtout des contraintes à tenir, ce qui ne facilite pas la stabilité à la tête de la direction de l'information.

M. Pierre Godon, président de France Info numérique. Le visage de l'information nationale a pu changer mais la directrice de l'information numérique est en place depuis presque plus de dix ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que le rôle du directeur de l'information est fondamental pour le premier groupe audiovisuel de France, surtout au regard du nombre de journalistes qu'il emploie. Je voudrais vous faire réagir sur un point de réorganisation que l'on a appris il y a quelques semaines et qui a été abondamment commenté. Le numéro deux de France Télévisions, M. Stéphane Sitbon-Gomez, jusqu'à présent directeur des programmes, se voit désormais également confier la direction de l'information. Or, cette personne, qui au moment de son recrutement par France Télévisions n'avait travaillé que pour le parti politique Europe Écologie - Les Verts et était présentée comme un activiste politique, ne dispose pas de carte de presse. Quand nous avons interrogé M. Kara, directeur de l'information jusqu'à hier, sur ce sujet, il nous a expliqué en audition l'importance d'une carte de presse. Je cite ses propos : « La carte de presse est importante parce qu'elle nous donne à tous des devoirs. Le journaliste a plus de devoirs que de droits en réalité. La carte de presse nous oblige, elle nous oblige à faire ce métier en âme et conscience. La carte de presse est quelque chose qui nous engage. Nous devons répondre à un nombre de critères et de règles déontologiques. » Eu égard à ces propos, on peut lire en creux une critique du fait que M. Sitbon-Gomez, qui n'en dispose pas, ait

récupéré cette responsabilité extrêmement importante. En tant que représentants de la société des journalistes de France Télévisions, comment avez-vous perçu cette réorganisation ? Est-il légitime qu'une personne qui n'est pas journaliste, et qui était de plus un activiste politique jusqu'à son arrivée chez France Télévisions, devienne votre patron ?

M. Valéry Lerouge. Cette question nous a préoccupés. En l'occurrence, nous n'avons qu'un seul interlocuteur : la direction de l'information, représentée par le directeur ou la directrice de la rédaction, soit Alexandre Kara jusqu'à il y a peu, et désormais Philippe Corbé. Nous constatons que, malgré ce projet de réorganisation de la présidente, Delphine Ernotte a choisi comme nouveau directeur de l'information un professionnel reconnu, compétent, dont le parcours force le respect. J'imagine que si elle avait voulu un pantin sous les ordres de M. Sitbon-Gomez, elle aurait sans doute choisi un autre profil !

Pour autant, ce projet de réorganisation, que nous avons d'ailleurs appris indirectement dans *Le Figaro*, nous a interrogés. Nous avons aussitôt demandé à rencontrer la présidente de France Télévisions, qui nous a reçus, et nous avons pu lui poser de nombreuses questions sur ce que cette réorganisation allait permettre et quelle en serait la valeur ajoutée. Nous n'avons pas obtenu toutes nos réponses et celles que nous avons entendues étaient assez floues ; cependant, elle nous a apporté de réelles garanties, notamment quant à l'indépendance de la rédaction et de la direction de l'information. Nous avons demandé si le directeur de l'information siègerait toujours au comité de direction, ce à quoi il nous a été répondu que ce serait évidemment le cas. Elle nous a affirmé que seul un journaliste pouvait diriger une rédaction, ce qui nous satisfait, qu'il ait une carte de presse ou non. D'ailleurs, je vous indique que certains journalistes ne détiennent pas nécessairement la carte de presse ; ce n'est pas rédhibitoire.

S'il s'avérait que dans les semaines ou mois à venir – car cette réorganisation n'est pas encore effective, elle est discutée actuellement en CSE –, M. Sitbon-Gomez ou son successeur cherchait à intervenir directement sur la ligne éditoriale de nos journaux, notre SDJ, comme les autres à France Télévisions, réagira.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis que vous êtes journaliste chez France Télévisions, avez-vous déjà reçu des consignes, des pressions ou des injonctions de la part de la direction de France Télévisions ?

M. Valéry Lerouge. Absolument pas ! La fabrication d'un journal télévisé, contrairement à ce que l'on peut croire, est un processus assez collégial. C'est une équipe – un rédacteur en chef, des adjoints, des chefs de service – qui se réunit deux fois par jour, matin et après-midi, pour décider ensemble du contenu du conducteur. On modifie nos angles d'attaque sur les sujets, on modifie en fonction de l'actualité, de la faisabilité... autant d'éléments qui constituent des garde-fous pour assurer une bonne information. Et nous, les reporters, dernier maillon de la chaîne, sommes enfin en salle de montage. Le processus est collectif puisqu'il implique le reporter mais également son chef de service, et souvent un rédacteur en chef, ainsi que le présentateur ou la présentatrice.

M. Christophe Gascard. C'est une question que l'on peut légitimement se poser, et je pense qu'il est important que la Représentation nationale, mais également les téléspectateurs, se la posent. Du fait d'un début de carrière dans le secteur privé, j'avais peut-être aussi cette idée selon laquelle, dans le service public, les ordres viendraient d'en haut. Mais, sachez qu'en dix ans de carrière à France Télévisions, je peux vous assurer que je n'ai jamais reçu une seule injonction de quelque nature que ce soit, sur aucun sujet, de la part de qui que ce soit. Les

décisions prises le sont toujours sous forme collégiale en faisant à la fois confiance à notre qualité de journalistes et à notre collaboration avec les rédacteurs en chef, lors des conférences de rédaction qui se tiennent chaque matin.

Monsieur Charles Alloncle. Pour conclure, vous expliquez que vous n'avez jamais eu la moindre injonction ou consigne de la part de la direction de France Télévisions. Pourtant, lors de son audition le 10 décembre dernier, Mme Ernotte nous a expliqué que la décision de couper des extraits du *Complément d'enquête* sur CNews avait été prise par elle-même dans un couloir de France Télévisions. Je cite le secrétaire général de France Télévisions, M. Tardieu : « Quatre personnes, dont la présidente et moi-même, ont pris une décision collective dans l'urgence. C'est une décision qui a été prise dans un couloir, car nous avons extrêmement peu de temps pour réagir. » Cela ne vient-il pas en contradiction avec le fait que vous n'avez jamais eu d'injonction alors que Mme Ernotte et M. Tardieu nous expliquent que, dans un couloir, ils ont donné une consigne en urgence pour supprimer un extrait d'un magazine d'information ? Comment l'expliquez-vous ?

M. Valéry Lerouge. Ça n'a pas du tout été une consigne, de qui que ce soit : ça a été un dialogue dans l'urgence. Et je le sais car lorsque la dépêche est tombée et que nous avons vu que l'Arcom, dans le point repris en dépêche, contestait les chiffres qui devaient être diffusés le soir même dans l'émission, nous nous en sommes inquiétés. On se demande qui a commis une erreur ; on en discute très vite avec la responsable des magazines. Le rédacteur en chef et l'adjointe de *Complément d'enquête*, le présentateur, Alexandre Kara (le directeur de l'information) et l'autrice du reportage se sont alors retrouvés pour essayer de comprendre la position de l'Arcom. Dans l'urgence, ils se sont demandé s'il fallait ou non déprogrammer le numéro, ce que quelqu'un dans l'équipe dirigeante a suggéré. Ce n'est pas le choix en l'occurrence de la responsable des magazines d'information, ni d'Alexandre Kara. Les reporters ont essayé de voir comment modifier le reportage dans l'urgence, mais nous disposions alors de moins de deux heures entre le moment où l'information tombe et la diffusion prévue. Dans l'urgence, on me confie que la moins mauvaise des solutions consiste sans doute à retirer cette minute et ces quinze secondes sur une émission de 61 minutes faute d'avoir la place pour un échange contradictoire. On aurait peut-être voulu ajouter l'Arcom mais ils ont refusé l'interview pendant toute la durée de l'enquête. Par ailleurs, la question sur la différence d'appréciation entre l'Arcom et Reporters sans frontières qui figure dans ce sujet reste en suspens ; l'autrice du reportage et la directrice ont estimé à ce moment-là que c'était un moindre mal. Le reportage est diffusé pendant 59 minutes et 45 secondes pour aboutir finalement à la même démonstration. Cette partie intervenait en fin de reportage si vous l'avez bien regardé. Les deux personnes de Reporters sans frontières intervenant dans ce reportage ne constituaient donc qu'un petit chapitre de cette démonstration et, au final, tout cela nous a semblé être un bon compromis. *A posteriori*, était-ce la bonne solution ? Manifestement, non : il n'aurait sans doute pas fallu toucher au reportage. En tout cas, il a fallu cette réunion de crise à laquelle M. Sitbon-Gomez, la présidente Mme Ernotte, et le secrétaire général M. Tardieu, qui est en lien avec l'Arcom, pour qu'on discute de cette affaire au cours de laquelle est intervenue l'équipe à l'origine du reportage. Dans l'urgence, ils se sont dit que c'était la moins mauvaise des solutions ; ce n'était peut-être pas le cas, et ça a d'ailleurs été utilisé par les détracteurs de l'émission. En tout cas, les faits nous donnent raison aujourd'hui sur la différence d'approche : si l'Arcom affirmait que CNews respectait les temps de parole, RSF est allé plus loin en indiquant qu'ils les respectaient certes mais en diffusant certains propos politiques la nuit et d'autres le jour. Or, l'Arcom ne distinguait pas ces périodes de diffusion. Je pense que si à la SDJ, nous avions eu connaissance de ces éléments, nous aurions peut-être encouragé à ne rien modifier, mais ce fut le choix collectif, fait dans la précipitation en raison du timing.

Madame la présidente Sophie Mette. Nous poursuivons avec les questions des députés.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Nous constatons que la Société des journalistes se concentre beaucoup sur la question du soutien à la profession, ce qui est compréhensible au regard du nombre d'agressions commises à l'encontre des journalistes, y compris par des puissants (je pense à l'agression dont certains journalistes ont fait l'objet de la part de Mme Dati). Je pense aussi au nombre de journalistes blessés, notamment à celui de France 2, qui a été blessé lors d'une manifestation à Lyon. Je pense également à tous les journalistes qui se trouvent dans de véritables situations de danger de mort, notamment ceux qui ont dû aller travailler à Gaza. Je pense également à tous ceux qui sont victimes de racisme ; j'ai lu notamment votre communiqué sur la situation de Karim Rissouli, qui avait reçu un énième courrier absolument abject à ce propos. Pour autant, je m'interroge sur l'absence de désolidarisation avec certains journalistes qui adoptent parfois des pratiques que vous-mêmes dénoncez dans le même temps. Sur la question du racisme, je déplore votre silence face à certaines paroles malheureuses. Par exemple, Mme Saint-Cricq ne m'a pas convaincue lors de son audition sur la question du « vote musulman ». Souvenez-vous de cette séquence où elle interviewait M. Corbière et tenait des propos qui faisaient, à mon sens, cet amalgame entre « musulmans » et « antisémitisme ». Je pense également aux propos de M. Bornstein sur France Info TV, adressés à Mme Rima Hassan, qui l'accusaient d'être instrumentalisée en raison de ses origines pour aller chercher les voix des quartiers. J'aimerais donc comprendre ce qui explique ce silence. Cela ne participe-t-il pas à banaliser ce que, pourtant, vous combattez ?

M. Christophe Gascard. Nous n'avons aucune volonté de banaliser quoi que ce soit. Nous traitons chaque jour une multitude de sujets. Nous faisons également confiance à chaque journaliste pour rectifier des propos qui auraient été mal interprétés. En tant que Société des journalistes (SDJ), nous représentons l'ensemble d'une rédaction et nous nous impliquons lorsqu'il y a des erreurs factuelles manifestes, ce qui a pu se produire et sur quoi nous pourrions revenir. Nous ne sommes pas parfaits ; quand des erreurs, des approximations techniques ou éditoriales surviennent, nous nous engageons à les reconnaître, à les corriger et à les analyser. Les deux personnes que vous avez mentionnées ont d'ailleurs eu l'occasion de s'exprimer. Il m'est difficile de parler en leur nom, puisque je représente une centaine de journalistes.

M. Alexandre Peyrou. Madame la députée, je vous remercie pour vos pensées à l'égard de nos collègues agressés et blessés, que ce soit en France ou partout dans le monde. Concernant les propos que vous rapportez, qu'il s'agisse de ceux de Nathalie Saint-Cricq ou de M. Bornstein, ils ont été tenus sur l'antenne de France Info sur lesquels nous n'avons pas été par nos collègues de la rédaction nationale. Néanmoins, lorsqu'il arrive que des propos tenus à l'antenne nous paraissent déplacés, hors du cadre éditorial, déontologique ou journalistique, nous faisons remonter nos préoccupations, et parfois notre colère, à la direction de l'information ainsi qu'aux principaux intéressés. Il est vrai que nous ne le faisons pas toujours de manière publique, car nous estimons que ce n'est pas toujours la méthode la plus efficace. Sachez toutefois que nous le faisons au quotidien. Notre travail consiste précisément à éviter que le labeur de toute une rédaction ne soit entaché par des propos qui pourraient être problématiques, voire qui tomberaient sous le coup de la loi.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je souhaite commenter les questions de M. le rapporteur, qui ne s'embarrasse même pas des apparences de l'impartialité... Il se fait le défenseur de M. Zemmour, de l'extrême-droite et de la minorité prétendument la plus discriminée en France : les hommes blancs de plus de 50 ans. Je trouve cette posture très particulière. Je comprends, en réalité, celles et ceux qui signent aujourd'hui des tribunes et

appellent à voter contre l'extrême-droite, quand celle-ci appelle à privatiser l'audiovisuel public pour rembourser le déficit du pays. Ce fut le cas de la candidate qui m'était opposée aux dernières élections législatives ; il y a donc un véritable enjeu pour la démocratie, le débat public et l'audiovisuel public. Je pense que l'ensemble des citoyens, et *a fortiori* ceux qui travaillent pour l'audiovisuel public, ont le droit d'avoir un avis sur ces questions.

Ma question porte sur la pérennité de votre travail dans un contexte de baisse budgétaire, déjà intervenue en 2025 et qui s'aggravera en 2026. Vous avez des formats d'information qui sont plus lourds à porter et à produire que ceux de la concurrence dans le privé ; vous disposez encore de bureaux internationaux... Avez-vous encore les moyens d'effectuer vos missions et comment comptez-vous faire face à ces contraintes financières à venir ?

M. Valéry Lerouge. Ces restrictions budgétaires nous inquiétaient et continuent de nous inquiéter. Aujourd'hui, l'enveloppe pour les reportages de l'information reste la même ; en revanche, celle de la production est largement augmentée. Des gains de productivité considérables ont été réalisés, ce qui nous a été salutaire. La direction de l'information a œuvré, ces dernières années, à maintenir le budget des reportages dans un contexte ultra-restreint. L'avenir apporte des inquiétudes, nous en avons conscience. Ce n'est pas un hasard si nous revendons aujourd'hui des droits, par exemple sur le rugby comme cela vous l'a déjà été indiqué. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra de certaines émissions ou de certains magazines, ni si nous allons à nouveau réduire la durée du journal télévisé... Sincèrement, nous n'avons aucune visibilité. Je ne suis pas certain que la présidence elle-même en ait beaucoup plus, puisque le budget a été adopté assez tardivement, avec peu de visibilité pour nos dirigeants ! Nous sommes inquiets et nous serons très vigilants sur ce point. Nous pensons que si, jusqu'à présent, des gains de productivité ont été possibles, nous redoutons la suppression d'une émission ou la fermeture d'un bureau. Nous ne le souhaitons évidemment pas, mais nous craignons de devoir passer à la vitesse supérieure.

M. Alexandre Peyrout. Aujourd'hui, l'argent public destiné à France Télévisions est déjà orienté de la manière la plus efficace possible. Par exemple, pour la fabrication de nos journaux, de nos émissions ou de nos magazines, le nombre de jours de tournage est rationalisé, ce qui nous contraint parfois à effectuer des acrobaties assez significatives en termes d'amplitude horaire.

M. Pierre Godon. Il faut également noter qu'à budget restreint, nous devons toucher des publics de plus en plus larges, notamment la jeunesse. Nous avons développé à cet égard une offre pour les jeunes sur les réseaux sociaux qui connaît un succès considérable : *Mission Info* pour les très jeunes, à l'école primaire, et *C quoi l'info ?* pour les collégiens et lycéens. Il faut atteindre toujours plus de public sur des supports toujours plus différents avec moins de moyens. Nous faisons le maximum avec ce qui nous est alloué. Si un projet de toucher les grands adolescents et les jeunes avec un nouveau format émergeait, nous ne pourrions peut-être pas le mettre en œuvre...

M. Valéry Lerouge. Il faut que vous sachiez que dans la fabrication de nos journaux télévisés, chaque reportage fait l'objet d'un devis, comme dans toutes les entreprises privées, que nous partions en mission à Limoges, à Marseille, ou au bout du monde. Tout est budgétisé, y compris le nombre de jours de tournage ; nous devons d'ailleurs parfois renoncer à des missions car jugées trop onéreuses. C'est déjà le cas, et ce depuis plusieurs années ; il y a une comptabilité analytique (vous connaissez le milieu de l'entreprise, il en est de même à France

Télévisions) qui fait que, dans le service public, tout est extrêmement observé et compté à l'euro près.

M. Christophe Gascard. Nous observons également une mutualisation des moyens pour éviter les doublons. Nous sommes bien évidemment comptables de l'argent public et nous faisons en sorte d'informer les Français en faisant attention à ces dépenses ; c'est ce qui explique que pour certains sujets, notamment ceux qui nécessitent des dépenses importantes pour des sujets tournés à l'étranger avec des envoyés spéciaux, le journaliste qui s'y rend va réaliser un reportage pour France 2, mais il interviendra également sur France Info toute la journée par exemple. C'est un surplus de travail assumé mais cela fait partie des contraintes auxquelles nous devons faire face pour réaliser un certain nombre d'économies.

Sur la forme, je rappelle que, depuis le lancement de la chaîne France Info, nous n'avons jamais changé de décor, simplement par souci d'économie. Nous appelons donc de nos vœux l'aide de la Représentation nationale sur ce point. Nous souhaiterions être le plus visible possible et, il faut le savoir, cela passe aussi par des changements de décor. Dans le secteur privé, vous avez pu remarquer que ces dernières années, les décors ont changé plusieurs fois à BFM ou CNews ; nous espérons également pouvoir le faire et la présidente a bon espoir de pouvoir faire en sorte que ce projet aboutisse.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ma première interrogation concerne la réforme de l'audiovisuel public qui prévoit, dans sa réorganisation, de créer un seul et unique poste de directeur de l'information. Je crois que vous avez pris publiquement la parole sur cette réorganisation. Peut-être pourriez-vous nous donner en détail votre avis sur ce projet de loi sur l'audiovisuel public, et plus spécifiquement sur la création de ce directeur de l'information unique.

Ma deuxième question est un peu piquante, et à dessein. Je n'étais pas présente quand le rapporteur a évoqué un certain émoi pour la disparition de l'homme blanc dans l'audiovisuel public. Je constate qu'il est très bien représenté parmi vous. Ma question est la suivante : pourquoi n'y a-t-il pas de femmes qui représentent la SDJ parmi vous ? Ne se présentent-elles pas aux postes à responsabilité ? Où sont les femmes à la SDJ ?

M. Valéry Lerouge. Sachez, Madame la députée, que j'ai deux vice-présidentes qui sont en tournage aujourd'hui. L'une est journaliste reporter d'images, l'autre est reporter pour les magazines, en l'occurrence pour *Envoyé Spécial*. Notre souhait au départ était de venir avec deux binômes mixtes, mais les contraintes de l'actualité et de leurs tournages ont fait que nous sommes arrivés entre « mâles blancs ».

M. Christophe Gascard. Je vous rassure également sur la composition de la SDJ de France Info, qui a été remaniée le 15 décembre dernier. Nous voulions une pluralité pour illustrer à la fois nos métiers et la réalité de cette représentation mixte. Ma vice-présidente, qui présente actuellement les journaux, n'a pas pu venir. En l'occurrence, une seule personne était demandée, d'où ma présence en tant que président. Sachez que sur un bureau de sept membres, il y a quatre femmes.

M. Alexandre Peyrout. Sur la réforme de l'audiovisuel public, c'est une réforme qui nous a interpellés, *a minima*, presque même inquiétés au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Nous avons beaucoup changé de projet, entre la holding et la fusion. La question du directeur de l'information unique de la holding nous a inquiétés. Je rappelle que l'objet de cette commission d'enquête porte notamment sur le pluralisme ; or, bénéficier d'une pluralité

de rédactions, et donc de directions de l'information, nous paraît absolument essentiel pour assurer et garantir la bonne information de nos concitoyens. J'imagine, et j'espère, que vous écoutez tous les différentes antennes du service public. Vous n'entendez pas les mêmes informations dans la matinale de France Culture, dans celle de France Inter, dans celle de France Info, dans *Télématin*, dans la matinale de France Info télévisions ou sur le site internet franceinfo.fr... C'est peut-être cette pluralité de l'offre d'information qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes attachés au modèle auquel nous appartenons.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Pour bien comprendre, vous n'êtes donc pas inquiétés par cette réorganisation, même si l'on peut s'interroger sur son sens – et je fais partie de ceux qui s'interrogent –, qui consiste à rattacher le directeur de l'information de France Télévisions au directeur des programmes. Ce n'est pas de nature à vous inquiéter car le directeur des programmes n'est pas dans la salle où se décident les sujets sur lesquels vous travaillez. En revanche, vous tenez fortement à ce que chaque antenne, chaque rédaction ait sa propre direction de l'information. C'est bien ça ?

M. Alexandre Peyrou. À défaut d'avoir été inquiétés, nous avons en tout cas été interpellés par la réorganisation qui a été annoncée. C'est d'ailleurs pour cette raison, comme vous l'expliquait Valéry Lerouge, que nous avons demandé à rencontrer Mme la présidente Delphine Ernotte à ce sujet. Elle nous a donné des explications sur cette réorganisation. Nous avons ensuite déclaré, dans un communiqué, que nous étions pour le moins dubitatifs quant à l'intérêt de cette réorganisation. Quant à l'indépendance du directeur de l'information, nous y sommes extrêmement attachés ; nous l'avons d'ailleurs dit à Mme Ernotte lorsque nous l'avons rencontrée. Elle nous a rassurés en nous disant que cela ne changeait rien à l'indépendance de la rédaction. Par ailleurs, notre mission nous impose aujourd'hui, au sein de la rédaction, de rester vigilants à toute heure sur l'indépendance de l'information à France Télévisions, indépendamment de cette réorganisation.

M. Valéry Lerouge. J'indique également que M. Sitbon-Gomez est déjà responsable du réseau régional de France 3 depuis des années. Nous nous sommes renseignés auprès de nos confrères du réseau régional : personne ne nous a fait remonter une quelconque ingérence ou tentative pour influencer la ligne éditoriale du réseau régional de France 3. Il est évidemment présent, il décide de certains choix budgétaires ou autres mais il n'y a pas eu d'impact sur l'éditorial. S'il agit de la même manière en tant que directeur des contenus de France 2 également, cela nous conviendra mais nous resterons très vigilants.

M. Erwan Balanant (Dem). Au fil des auditions, Monsieur le rapporteur nous répète à l'envi que l'audiovisuel public dispose de plus de moyens que TF1 mais génère moins d'audience. Je me répèterai également. C'est l'un des sujets importants de notre commission : à quoi sert l'audiovisuel public ? J'invite monsieur le rapporteur à consulter le site franceinfo.fr et le site tf1info.fr. La différence ne se caractérise pas par la qualité. Nous avons la chance d'avoir une chaîne privée comme TF1 qui propose de l'information de très grande qualité ! La différence réside simplement dans le volume d'information, la diversité des sujets, la pluralité. France Info propose des sujets sur l'actualité chaude, mais aussi des enquêtes et une multitude de productions qu'on ne retrouve pas ailleurs.

La spécificité et l'utilité de l'audiovisuel public, c'est notamment de créer de l'information, du contenu contrôlé, avec une éthique, avec des journalistes qui ont une carte de presse, un parcours et qui sont des professionnels experts. L'audiovisuel public est au service de la démocratie. C'est de l'information qui sert aussi, à un deuxième niveau à d'autres producteurs d'information que sont les autres rédactions.

À quoi sert l'audiovisuel public dans un moment historique où le modèle d'information traditionnel est complètement bouleversé par les plateformes et par des ingérences étrangères qui veulent détruire notre modèle ? Depuis quelques années, un certain nombre de *fake news* ont été injectées dans les tuyaux de l'information et ont pu être vérifiées. Et à chaque fois, quasiment, cette vérification a été faite soit par une presse qui avait le temps d'effectuer des analyses, soit justement par l'audiovisuel public. Je vous remercie de faire ce travail, qui coûte plus cher que TF1, mais qui a une utilité démocratique. C'est pourquoi je me suis battu constamment pour que vos budgets ne soient pas rognés et que vous gardiez une marge de manœuvre.

Néanmoins, comment intégrer l'ensemble de ce contenu afin de le propulser sur les plateformes numériques ? Comment procéder pour que soyez plus performants à ce niveau, sachant que vous n'êtes pas mauvais puisque l'on reçoit des notifications de vos informations sur les réseaux sociaux. Comment fait-on pour concaténer tous ces contenus, y compris la radio, pour les diffuser sur les réseaux sociaux, pour être non pas du *soft power*, mais du *hard power* informationnel ?

M. Pierre Godon. Je rappellerai à monsieur le rapporteur, qui a cité des chiffres, qu'en comparaison avec le privé, France Info est dans le peloton de tête des sites d'information, avec une moyenne de 4 millions de visiteurs uniques ; nous étions dans les trois premiers. C'est justement tout le mérite du service public que de proposer des articles fouillés et gratuits. On trouve également une belle proposition d'information sur site TF1 Info, gratuit aussi.

Mme la présidente Sophie Mette. Je vous remercie et je donne de nouveau la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Madame la présidente. Sur France Info, effectivement, il y a beaucoup de visiteurs et de contenus lus et regardés, et on peut s'en réjouir. Mais la grande différence, c'est que c'est un site totalement gratuit, où il n'y a pas de publicité. Je me rends assez régulièrement sur le site de TF1 et le fait d'être interrompu toutes les quelques minutes par une publicité n'encourage pas à rester. Cela pose la question de ce qui différencie le service public, au-delà de l'absence de publicité. Y a-t-il une différence de qualité au-delà de ce critère ? Car pour moi, l'absence de publicité n'est pas un critère de qualité.

M. Pierre Godon. Pour être tout à fait précis sur les publicités, lors du visionnage d'une vidéo sur notre site, au-delà de cinq ou dix minutes, vous avez ce qu'on appelle un pré-roll. Ceci étant dit, la majorité des vidéos proposées sur le site n'en présente pas. Quelle offre propose France Info ? En réalité, France Info est la copropriété du service public. Sur le site de France Info se trouvent au même endroit des sujets radio, des podcasts, des sujets vidéo, ce qu'on appelle des vidéos verticales pour les réseaux sociaux, et des articles d'approfondissement extrêmement fouillés. Nous disposons de beaucoup de temps pour les élaborer, d'un confort de travail que d'autres rédactions n'ont pas, et tout cela est proposé gratuitement. De même, nous proposons régulièrement de nombreux contenus culturels. Ils fonctionnent extrêmement bien et se classent dans le top 5 ou 10 des articles les plus lus. Il y a donc un accès à une information extrêmement pointue, gratuite, que nos concurrents payants de la presse écrite, comme *Le Monde* ou *Le Figaro*, proposent. Il en va de même pour les magazines d'information, qui sont proposés en intégralité et sans publicité. Il y a une richesse telle que, je suis d'accord avec M. Balanant, nous avons du mal à tout mettre en avant. Mais c'est un peu le modèle vers lequel nous devons tendre. Rassembler l'information du service public, cela fonctionne, le public suit, et le nombre de contenus proposés est considérable. La

devise de France Télévisions est, je crois, « éduquer, informer, divertir » ; vous pouvez appliquer les trois sur France Info !

M. Alexandre Peyrout. Nous avons oublié de parler des magazines d'investigation. France Télévisions est encore le seul endroit dans le paysage audiovisuel français où l'on peut en trouver. Nous produisons aussi de très nombreuses émissions spéciales, qui peuvent vous toucher au premier chef, comme les soirées électorales, plus longues que celles de nos concurrents. Je peux vous rappeler également des émissions patrimoniales, comme lors de la réouverture de Notre-Dame de Paris, pour laquelle nous avons consacré une journée d'antenne complète, ou les différentes panthéonisations, que ce soit celle de Missak Manouchian ou encore de Robert Badinter dernièrement.

Sur l'intégration de nos contenus sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques, la rédaction collabore de plus en plus fréquemment avec ces plateformes. Cela prend du temps car ce sont des usages qui changent. Nous sommes amenés à faire des vidéos explicatives sur les réseaux sociaux de France Info, par exemple au service politique, pour expliquer le rôle d'un maire ou informer de son train de vie. Nous sommes conscients que les usages changent et nous sommes tous prêts à nous mobiliser pour aller vers ces nouveaux usages.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une question sur l'externalisation d'un nombre important de contenus opérés aujourd'hui par France Télévisions. Beaucoup de députés ici présents dénoncent des intentions de privatisation, mais force est de constater que le fait d'externaliser autant de programmes et de contenus importants à des sociétés de production privées met déjà à l'œuvre une forme de privatisation. J'en veux pour preuve le chiffre suivant : 80 % des émissions de flux sur France 5 sont externalisées à deux sociétés de production, Mediawan – détenue en majorité par un fonds d'investissement américain – et Together. C'est le cas des émissions *C dans l'air*, *C dans l'air, l'invité*, *C à vous*, *C à vous le samedi*, *C ce soir*, *En société*, *C politique*, *La Fabrique du mensonge* ou *En terres opposées*. Ce sont de plus des émissions qui n'ont pas une complexité telle que les 9 000 salariés de France Télévisions pourraient les produire par eux-mêmes, si l'on voulait faire évoluer le cadre réglementaire.

Quand nous avons interrogé les syndicats de France Télévisions il y a quelques jours, certains, notamment Force Ouvrière, nous ont fait part de leur inquiétude à propos de cette externalisation massive, notamment des magazines d'information produits par Mediawan ou Together. Je vais citer l'un des représentants syndicaux de FO : « De 17 heures à 23 heures sur France 5, nous n'avons pas le contrôle éditorial de la ligne de France 5. Donc nous ne pouvons pas garantir la neutralité de ce qui se dit à l'antenne sur France 5 et dans les émissions externalisées. Si nous l'internalisions, nous pourrions apporter cette garantie. » Ces propos sont extrêmement graves, car ils viennent de syndicalistes de France Télévisions qui expliquent que la neutralité objective, à valeur constitutionnelle, échappe à France Télévisions parce que ces émissions de débat sont produites par des sociétés privées, dont certaines sont détenues par des actionnaires et des dirigeants qui partagent un agenda politique, comme M. Matthieu Pigasse. Quand vous entendez cette inquiétude de la part des syndicalistes, que leur répondez-vous ? Comment peut-on, demain, garantir une neutralité parfaite et un contrôle sur les lignes éditoriales de ces émissions ?

M. Valéry Lerouge. Nous ne serons guère loquaces sur ce dossier, car ce ne sont pas des questions qui relèvent de la SDJ, d'autant plus qu'il s'agit de France 5, ce qui n'est plus du tout notre périmètre. Pour autant, notre confrère Renaud Bernard de Force Ouvrière a eu cette phrase. Nous serons peut-être un peu plus mesurés... Effectivement, plus il y a de magazines

d'information produits en interne, mieux nous nous portons et plus il est facile de faire respecter nos règles. Pour autant, les producteurs et les rédacteurs en chef de ces émissions ne sont pas des électrons libres ; ils ont un cahier des charges et sont soumis aux mêmes règles de l'Arcom. Un conseiller des programmes de France Télévisions, salarié de l'entreprise, est présent en régie pour chacune de ces émissions. Ce n'est donc pas hors de tout contrôle.

Concernant ces magazines d'information comme *C dans l'air* ou *C à vous*, qui ne nous concernent pas directement, mais qui traitent d'information, nous notons que le nouvel organigramme dont nous parlions tout à l'heure a peut-être au moins cette vertu, même si le reste nous paraît un peu flou : il rapatrie ces émissions dans un même giron, celui des programmes d'information, sous l'égide d'un pilotage unifié. Si tant est que les inquiétudes sur la neutralité soient avérées, ce que je ne crois pas, il propose ainsi une direction à prendre appropriée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un point m'a particulièrement marqué, celui des UCC, les « unités de compétences complémentaires ». Dans le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) de 2024 sur France Télévisions, il est indiqué qu'un simple reportage de terrain mobiliserait un reporter chargé des questions et de la prise de notes, un caméraman pour l'image, un preneur de son pour le micro ou la perche, et enfin un monteur au siège pour assembler les rushs. Pourtant, toujours selon ce même rapport de l'IGF, chez BFM par exemple, je cite, « les journalistes non seulement filment au sol avec leur smartphone, mais montent également eux-mêmes leurs sujets ». On passerait donc de quatre personnes *a minima* chez France Télévisions à une ou peut-être deux personnes maximum chez une chaîne concurrente. J'ajoute avoir découvert dans ce rapport que si France Télévisions demande à un caméraman de prendre aussi le son, il y a une prime spécifique qui doit lui être versée au motif que cette tâche ne figure pas dans sa fiche de poste.

Nous avons interrogé les représentants syndicaux de France Télévisions, notamment ceux de Force Ouvrière, qui ont été très critiques sur ce sujet. Ils nous ont indiqué avoir tenté de faire évoluer ce système des UCC, « que la Cour des comptes elle-même juge inefficace et coûteux, avec pour objectif de croiser les compétences et de briser les corporatismes ». Ils ajoutent enfin être « confrontés, avec la direction de France Télévisions, à des résistances ». Comment expliquez-vous ces résistances, ce refus persistant de la direction à vouloir moderniser l'organisation du travail ? Pensez-vous qu'en 2026, un tel régime d'exception soit encore acceptable, alors que l'entreprise, payée par les impôts des Français, est au bord de la faillite et a déjà cumulé 81 millions d'euros de déficit depuis 2017 ?

M. Valéry Lerouge. Nous allons tout de même rétablir quelques faits car il y a beaucoup de fantasmes et même de légendes autour de ce sujet. Monsieur le rapporteur, en vingt ans de carrière ici, je n'ai pas vu une équipe de quatre personnes ! Cela a pu être le cas à une époque où il y avait même un éclairagiste, soit cinq personnes, mais c'était il y a trente ou quarante ans, avec des caméras différentes ! Personnellement, je n'ai pas dû partir avec un preneur de son depuis au moins dix ans. Il y en a toujours, et tant mieux, nous aimerions en avoir plus souvent, mais le choix a été fait il y a déjà plus de dix ans de les réserver uniquement aux magazines ou aux séquences où les ambiances sonores sont plus léchées. On les utilise par exemple lorsque nous tournons à l'Assemblée nationale, dans la salle des Quatre Colonnes, ou, en raison des cohues, dans les salles des pas perdus des tribunaux pour la même raison, ou encore au Salon de l'agriculture pour être sûr de réceptionner le son du président, du ministre ou du député que nous souhaitons entendre dans les allées. Mais la réalité est que notre quotidien, à 95 % et à 90 % pour le journal télévisé, se compose d'équipes de deux personnes :

un rédacteur ou une rédactrice et un journaliste reporter d'images, que l'on appelle couramment un caméraman.

Quant à nos camarades de BFM, ils ne travaillent pas seuls ! BFM Île-de-France, qui a d'ailleurs fermé, a tenté d'utiliser ces modules iPhone où le journaliste part en scooter, très réactif et souple mais c'est un modèle qui n'a pas tenu. Nous avons beaucoup d'amis chez BFM, nous nous voyons sur le terrain : et il s'avère qu'ils sont au minimum deux personnes, et en général, ils multiplient les équipes de deux pour réussir à avoir une couverture assez diverse.

M. Alexandre Peyrou. La norme est effectivement d'être deux. Il arrive qu'on soit plus nombreux pour fabriquer un reportage mais c'est dans des cas d'information chaude, voire très chaude... Par exemple, pour réaliser un sujet sur le vote d'une motion de censure à l'Assemblée nationale, il y a une équipe à l'Assemblée qui récolte vos réactions, et un journaliste dans une salle de montage à la rédaction avec un monteur, afin de monter le reportage au plus près de l'information. Je pense que nos téléspectateurs, dont vous évoquiez les exigences vis-à-vis du service public, ont précisément l'exigence de l'information la plus récente, la plus fiable et la plus proche du direct possible. Par ailleurs, il me semble que vous êtes régulièrement interviewé par des journalistes de BFM TV, monsieur le rapporteur ; je doute qu'ils soient moins de deux pour vous interviewer ici, dans la salle des Quatre Colonnes...

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à des chiffres qui ont fait débat et interpellé beaucoup de Français dans le cadre de cette commission d'enquête : les avantages dont bénéficient les journalistes. Chez France Télévisions, le salaire moyen est de 72 000 euros, ce qui place le salarié moyen de l'entreprise parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Chez Radio France, les journalistes bénéficient de 14 semaines de congés payés, quand les Français en ont 5, hors RTT. Le CSE est très avantageux ; on a d'ailleurs parlé de la rénovation d'une piscine pour France Télévisions à près d'un million d'euros, alors que l'entreprise est au bord de la faillite.

En plus de ces avantages, vous, journalistes, bénéficiez d'un avantage fiscal particulièrement intéressant, qui fait débat chaque année à l'Assemblée nationale. Chaque titulaire d'une carte de presse peut déduire, en plus des 10 % de déduction pour frais professionnels, 7 650 euros de ses revenus éligibles à l'impôt sur le revenu. Par exemple, pour un revenu annuel de 93 000 euros, soit 7 000 euros par mois, ce qui est un revenu particulièrement confortable, vous pouvez économiser jusqu'à 2 200 euros d'impôt par an. Tous les Français souhaiteraient bénéficier d'un tel avantage, notamment ceux qui exercent des métiers à la pénibilité particulièrement importante ! Ma question est simple : qu'est-ce qui justifie aujourd'hui, en 2026, que les journalistes bénéficient d'un avantage fiscal aussi important ? N'avez-vous pas l'impression, à l'heure où l'on demande des efforts fiscaux supplémentaires aux Français chaque année, qu'il est temps que les journalistes prennent leur part à ce travail collectif ?

M. Valéry Lerouge. Cette question va nous permettre d'éclairer un peu le débat et de dissiper là encore quelques fantasmes. Beaucoup de choses que vous dites sont vraies, mais nécessitent tout de même des précisions.

Sur le nombre de jours de congés, vous parlez de quatorze semaines contre cinq ailleurs, sans les RTT. Pour nous, ces treize ou quatorze semaines (selon l'ancienneté) incluent les RTT et tous les jours fériés ! Je rappelle qu'il y en a onze en France, ce qui représente déjà deux semaines qui nous sont restituées parce que nous travaillons tous les jours fériés (jour de Noël, jour de l'An, 1^{er} mai...). Certes, nous en sommes donc à treize semaines mais nous

sommes là totalement dans la norme de la profession, publique ou privée ; mon confrère Christophe Gascard, qui était à TF1, disposait exactement du même nombre de jours quand il a signé son contrat chez TF1 il y a vingt ans ou chez France Télévisions il y a dix ans.

Sur le niveau des salaires, une précision s'impose aussi par rapport aux chiffres de la Cour des comptes, que nous ne remettons pas en cause en soi. Il faut savoir ce que ce chiffre de 72 000 euros par an inclut plusieurs choses. 72 000 euros, c'est la masse salariale au sens large, divisée par le nombre de collaborateurs, mais cela comprend également l'indexation outre-mer, qui ne touche donc pas tous les salariés, ainsi que les primes de départ. Je vous rappelle que nous avons fait partir 1 500 collaborateurs en dix ans, ce qui a un coût qui figure dans cette masse salariale et qui gonfle effectivement le chiffre final. Il faut savoir que le salaire d'embauche des jeunes journalistes aujourd'hui s'élève à 2 300 euros net par mois pour cinq ans d'études et une cinquantaine d'heures de travail par semaine ; honnêtement, je ne trouve pas cela indécent ! La DRH nous a fourni hier le chiffre du salaire moyen annuel brut des journalistes reporters, dont l'âge moyen est de 49 ans et l'ancienneté moyenne de 21 ans : il est de 63 000 euros. Nous sommes en dessous du chiffre que vous citez, pour une population déjà âgée et ayant un bagage moyen de cinq ans d'études.

M. Alexandre Peyrou. Sur l'avantage fiscal, il me semble que vous, députés, avez décidé de le modifier bien qu'il n'ait pas été voté. Pour le reste, sur cette question, c'est à vous, mesdames et messieurs les députés, de prendre cette décision... C'est à la Représentation nationale qu'appartient la décision ! En tant que représentants des questions éditoriales et déontologiques au sein de la rédaction, je ne sais pas si c'est une question très pertinente pour nous...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que c'est une question que se posent des millions de Français ! Effectivement, nous la mettons sur la table à chaque débat budgétaire. Cette année encore, la gauche et la majorité présidentielle se sont opposées à la réduction de cette niche fiscale. Mais vous qui êtes les principaux concernés, ne considérez-vous pas qu'en 2026, au moment où l'on demande des efforts à l'ensemble des Français, bénéficiant de milliers d'euros de réduction fiscale chaque année au seul motif qu'on est journaliste n'est absolument pas légitime ?

M. Valéry Lerouge. Je pense qu'il faut prendre un peu de recul et faire un petit retour en arrière. Du point de vue historique, cet avantage fiscal a été créé dans l'après-guerre pour favoriser le pluralisme de l'information – ce qui est bien le cœur de cette commission d'enquête – et pour faciliter l'embauche de journalistes, peut-être à un salaire moindre, dans des journaux de toutes obédiences, afin de favoriser et garantir un pluralisme de l'information. Et c'est le Gouvernement de l'époque qui a décidé d'attribuer cet avantage fiscal, permettant ainsi aux directeurs de rédaction d'embaucher un peu moins cher. À titre très personnel, et je n'engagerai pas la SDJ sur ce point, si l'on me dit demain que je renonce à l'avantage fiscal et que je suis augmenté en conséquence, ça m'ira bien mais je ne crois pas que le contexte budgétaire nous le permette.

M. Alexandre Peyrou. Par ailleurs, quand j'ai commencé ma carrière de journaliste, il y avait déjà eu des modifications de ce dispositif. À l'origine, il s'agissait d'un abattement de 30 %, sans plafonnement de montant ; celui-ci a été abaissé à 7 650 euros et, surtout, plafonné pour les revenus allant jusqu'à 93 000 euros. Cela veut dire que tous les hauts salaires ne bénéficient pas de cette exemption au-delà de cette limite. Je rappelle que cette limite a été fixée en 2019, et c'est vous, parlementaires, qui avez procédé à ces modifications.

M. Valéry Lerouge. Je crois même que le plafond a été baissé ; c'est à 76 510 euros, il me semble...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. C'est la première fois que nous l'abordons dans le cadre de cette commission d'enquête et je pense que c'est une question qui intéresse beaucoup de Français. Vous êtes des représentants des journalistes. À titre personnel, ne considérez-vous pas que cet avantage fiscal est anachronique au regard de la pénibilité de l'exercice du métier aujourd'hui ? Pourquoi n'y aurait-il pas bien d'autres corps de métier qui pourraient en bénéficier ? Alors qu'on demande des efforts à des millions de Français, seriez-vous prêt à dire : « C'est anachronique, il faut renoncer à cette réduction fiscale » ?

M. Alexandre Peyrout. Il se trouve que nous ne sommes pas ici à titre personnel mais en tant que représentants de nos rédactions. C'est une question que nous n'abordons pas avec nos collègues, avec qui nous parlons davantage d'éditorial et de déontologie. Nous n'allons donc pas vous donner ici une position personnelle, ni même celle de la SDJ dans la mesure où nous n'en avons jamais parlé entre nous.

M. Christophe Gascard. Pour être tout à fait précis, rappelons aussi par honnêteté intellectuelle que cela concerne tous les journalistes, du privé comme du public : ce ne sont pas uniquement les journalistes du public ! Si vous décidez de changer la règle, sachez qu'elle s'appliquera à tous les journalistes, que ce soit à CNews, à BFM ou à LCI.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, et c'est d'ailleurs une proposition de loi qui avait été formulée par un collègue du Rassemblement national lors des derniers débats budgétaires mais elle n'a pas été votée à la majorité.

Une autre question maintenant : Léa Salamé nous a appris lors de son audition hier que la direction de France Télévisions avait donné l'ordre à toutes les personnes auditionnées devant cette commission de ne pas dévoiler le montant de leur salaire. Tantôt, on nous explique que c'est pour le secret des affaires, ce qui ne tient pas formellement. D'autres arguments nous expliquent que c'est pour éviter des distorsions de concurrence, alors qu'on justifie que les salaires chez France Télévisions seraient inférieurs à ceux du privé. Donc, à nouveau, cet argument ne semble pas tenir la route. Selon vous, pourquoi la direction de France Télévisions a-t-elle donné pour injonction de ne pas révéler les salaires de certains cadres et de certains journalistes devant une commission d'enquête ? Qu'y a-t-il de si dérangeant à faire preuve de transparence, sachant que vous êtes payés à 100 % par l'impôt du contribuable ?

M. Valéry Lerouge. Il n'y a pas eu d'injonction, il y a eu un conseil car ce sont des éléments qui relèvent de la vie privée. Si, dans le futur, nous souhaitons rejoindre un concurrent, la publication de notre salaire sur internet pourrait nous pénaliser dans nos négociations face à notre futur directeur des ressources humaines... Néanmoins, je vous rappelle que ces chiffres, pour les dirigeants comme pour les présentateurs, vous ont été communiqués par France Télévisions et figurent dans la Data room. Si vous le souhaitez, nous pourrions également vous les communiquer par écrit dans le délai de trois semaines qui nous est imparti. Il n'y a aucun problème là-dessus mais nous ne souhaitons simplement pas le dévoiler publiquement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Eu égard au traitement de l'information et l'équilibre des sujets, j'ai une question sur la hiérarchisation de l'information concernant des pétitions signées par les Français. L'été dernier, deux grandes pétitions ont émergé à peu près

au même moment. La première avait pour objet la suppression de la loi Duplomb. La deuxième appelait à un référendum sur l'immigration, à l'initiative de Philippe de Villiers. Ces deux pétitions ont réuni un nombre de signataires à peu près équivalent, autour de deux millions. Je me suis permis de comparer leur traitement médiatique, notamment par l'audiovisuel public, et je me suis rendu compte que la pétition contre la loi Duplomb avait bénéficié d'une couverture très favorable sur les antennes de France Télévisions. Le 19 juillet, alors qu'elle atteignait 500 000 signataires, elle avait déjà fait l'objet d'un reportage dans le journal de 20 heures de France 2. Ensuite, trois numéros de *C dans l'air* sur France 5 ont été consacrés à ce sujet. Même la médiatrice de Radio France a fait état de nombreux témoignages d'auditeurs déplorant le parti pris dans le traitement de l'information.

La pétition de Philippe de Villiers, quant à elle, n'a pas bénéficié de traitement favorable, ni même réellement de traitement, puisqu'elle a dû atteindre le seuil de 1,5 million de signatures avant d'être abordée pour la première et unique fois dans le journal de 20 heures de France 2, le 19 septembre dernier, qui plus est sous l'angle unique du *fact-checking* pour questionner sa légitimité. Vous qui êtes les représentants des rédactions de France Télévisions, que pensez-vous de cet écart de traitement entre deux pétitions qui ont recueilli à peu près le même nombre de signataires ? Pourquoi avoir braqué un tel projecteur sur l'une et pas sur l'autre ?

M. Alexandre Peyrout. Merci monsieur le rapporteur pour cette question à laquelle je vais vous répondre, et ce d'autant plus sérieusement que c'est moi qui ai réalisé le reportage dont vous parliez sur la pétition concernant la loi Duplomb. D'abord, nous avons face à nous deux exemples de pétitions qui, me semble-t-il, ne s'inscrivent pas dans le même cadre, sauf à considérer que l'institution dans laquelle vous êtes élus est moins sérieuse qu'une plateforme en ligne. Il me semble que la pétition sur le site de l'Assemblée nationale exigeait par exemple un contrôle d'identité, ce qui n'était pas le cas de la pétition de M. de Villiers. Par ailleurs, certains de nos collègues ont prouvé qu'il y avait des failles sur la plateforme de cette dernière, ce qui exigeait davantage de prudence pour la traiter.

Quant au traitement du sujet de la pétition contre la loi Duplomb, toutes les règles du contradictoire ont été respectées, puisque j'ai moi-même contacté M. Duplomb pour avoir sa réaction et son contrepoint vis-à-vis de cette pétition. Le traitement que nous en avons fait n'était pas, comme vous le dites, favorable, mais tout simplement un traitement équilibré d'une actualité importante, puisqu'il me semble que c'était la première fois qu'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale dépassait les 500 000 signatures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, il n'y a donc pas eu d'inégalité de traitement entre les deux pétitions, et la seule différence s'explique par le fait que l'une était sur le site de l'Assemblée et l'autre sur un autre site. Est-ce la raison fondamentale ? Aucune raison n'est liée au sujet de fond abordé par ces deux pétitions ?

M. Alexandre Peyrout. Je ne crois pas. Effectivement, il y a le sérieux d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale : pardonnez-nous de faire confiance à l'institution dans laquelle vous êtes élus ! Par ailleurs, il me semble que nous traitons régulièrement du sujet de l'immigration sur nos antennes, notamment au journal de 20 heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons entendu d'autres représentants associatifs, notamment les représentants de Reporters sans frontières (RSF) il y a dix jours. Nous leur avons posé des questions sur la pertinence du « cordon sanitaire » appliqué en Belgique, notamment sur l'audiovisuel public, qui consiste à exclure des médias les

représentants de partis politiques qualifiés d'extrême droite. Le représentant de RSF à qui j'ai posé la question nous a expliqué qu'il trouvait l'idée intéressante. Je vais donc vous poser la même question : est-ce qu'exclure les représentants politiques de partis qualifiés d'extrême droite est une idée « intéressante », même si elle n'est pas possible aujourd'hui en France ? Faudrait-il s'y intéresser ?

M. Valéry Lerouge. Je vais répondre aussi avec ma casquette d'ancien correspondant en Belgique, où je m'étais intéressé à cette question. Le cordon sanitaire, en l'occurrence, n'est pas juste une interdiction des partis d'extrême droite ; il s'agit en fait de ne pas mettre à l'antenne et en direct quelqu'un qui pourrait tenir des propos qui s'opposent aux valeurs républicaines. Pour autant, nous avons toujours regardé cela avec un certain étonnement... Je pense que ce n'est pas dans la culture française et cela n'a jamais été appliqué ; je pense que tout le monde peut et doit s'exprimer sur le service public. Ce n'est pas du tout un débat chez nous. Les Belges s'en sont accommodés, ce qui n'empêche d'ailleurs pas le Vlaams Belang ou d'autres partis de droite radicale d'exister. Ce n'est en tout cas pas un sujet que nous portons.

M. Erwan Balanant (Dem). Procédons à du *fact-checking* sur cette histoire de pétitions... D'un côté, on avait une pétition validée par FranceConnect, annoncée. De l'autre, nous avions à faire à une pétition bidon ! Je rappelle que, le premier jour, parmi les signataires, il y avait Barack Obama, Marion Cotillard, Emmanuel Macron et Xavier Dupont de Ligonès ! Ce qui démontre bien la totale absence de sérieux de cette seconde pétition... Je comprends donc pourquoi les médias, à part ceux de M. Bolloré, n'ont pas vraiment traité cette pétition, sauf pour dénoncer – et peut-être pas suffisamment d'ailleurs – ce genre de pratiques d'un autre temps qui consistent à détourner des signatures.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre métier va être touché, ou l'est peut-être déjà, par l'essor de l'intelligence artificielle. Comment voyez-vous cette apparition ? J'imagine que vous l'envisagez avec beaucoup d'inquiétude, et nous aussi, en tant que citoyens qui consommons de l'information. Quelles sont les répercussions sur la formation des journalistes ? Est-ce que cela va conduire à la disparition de certains postes dans la chaîne de production de l'information ? C'est un sujet dont nous n'avons pas du tout parlé, alors que nous sommes tous soucieux d'entrer dans des points de détail de l'audiovisuel public pour expliquer que vous coûtez cher et que le pays pourrait fonctionner sans vous. J'aimerais amener le débat sur ce sujet qui, personnellement, à titre politique et citoyen, me préoccupe énormément.

M. Pierre Godon. On peut aussi envisager ce sujet sous un angle positif et considérer que cela va créer de l'emploi. Sur les réseaux sociaux, on trouve par exemple nombre d'images générées par des applications de type *Midjourney* qui nécessitent d'être vérifiées. Il existe d'ailleurs au sein de France Télévisions, depuis septembre 2021, une cellule de vérification de l'image, « Les Révélateurs », qui travaille notamment avec les antennes et le numérique pour qu'on ne diffuse pas des publications non vérifiées. Au contraire, nous ferons face à un besoin croissant de base de références et de professionnels qui certifient l'authenticité d'une image, car aujourd'hui, on arrive à des niveaux de réalisme saisissants. Nous appliquons les mêmes procédures aux textes et à l'usage de l'IA, qui est également encadré chez nous. Pour l'instant, nous faisons preuve de prudence mais cela ne signifie pas que nous sommes arc-boutés. C'est un sujet tellement mouvant que ce qui est vrai en 2025 ne le sera plus en 2026 !

M. Valéry Lerouge. Nous avons effectivement d'ores et déjà recours à l'intelligence artificielle. Par exemple, pour la fabrication d'images, nous l'avons utilisée cette semaine dans un sujet sur les vols dans les maroquineries. Pour illustrer le *modus operandi* des cambrioleurs, nous aurions habituellement utilisé des images d'archives ou une animation 3D qui nécessite

deux jours de fabrication. En moins d'une heure, nous avons ici obtenu des images assez significatives, qui sont par ailleurs estampillées, je le précise bien, « image générée par intelligence artificielle ». Nous avons bien conscience du danger que cela représente, de la boîte de Pandore que l'on ouvre un peu, mais nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas et être réfractaires à toutes les révolutions technologiques. Nous nous appuyons sur l'outil tout en structurant des garde-fous, et c'est déjà ce que nous faisons.

M. Pierre Godon. Dans nos articles du site de France Info, par exemple, nous positionnons souvent des illustrations. Nous n'avons jamais demandé à *ChatGPT* ou *Midjourney* de remplacer le travail d'un graphiste qui a une vraie patte artistique par une image un peu sans âme. C'est aussi un point sur lequel nous sommes assez vigilants, pour que cette technologie ne détruise pas l'emploi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sujet du cadre social chez France Télévisions. Fin novembre 2024, la SDJ de la rédaction nationale de France 3 a publié 35 témoignages de journalistes. Je cite le rapport du cabinet Cedaet, page 7, « les témoignages recueillis rendent compte de situations de souffrance au travail, parfois intenses et inscrites dans la longue durée. En matière de santé au travail, de nombreux facteurs de risques psychosociaux sont évoqués de manière préoccupante : sentiment de déclassement et de déqualification, perte de sens et d'intérêt, rapports sociaux et climat de travail dégradés dans certains services, perception de violences au travail ». Vous qui représentez les journalistes de la rédaction nationale, mais aussi d'une certaine façon l'ensemble des salariés du groupe, comment qualifieriez-vous la situation sociale chez France Télévisions ? Y a-t-il un climat de souffrance au travail, comme le révèlent ces différents rapports ?

M. Valéry Lerouge. Ça existe. Nous avons pris connaissance du rapport commandé par nos collègues de la SDJ de France 3. 42 % des journalistes qui y ont répondu font part d'une surcharge de travail, d'un défaut de dialogue et de reconnaissance professionnelle, et d'une manière de faire plus verticale que par le passé. Ce sont des témoignages qui nous sont rapportés et des situations que nous vivons parfois nous-mêmes. Une petite nuance cependant : une étude comme celle-ci a un effet de loupe. Les personnes qui prennent le quart d'heure pour y répondre sont souvent celles qui ont des doléances à formuler, ou ressentent de l'amertume. Mes voisins de bureau qui ne se sentaient pas concernés n'ont pas ouvert le mail et n'ont pas pris le temps de répondre, ce qui est peut-être dommage d'ailleurs. Mais je ne nie pas du tout que le problème n'existe pas !

J'y vois deux raisons, entre autres. D'abord, la fusion des rédactions de France 2 et de France 3 n'a pas été simple. Comme toute fusion d'entreprises, elle a comporté des crispations. Certains y ont gagné, d'autres se sont sentis déclassés ou n'y ont pas trouvé leur compte. Ensuite, les restrictions budgétaires n'aident pas. Avec moins de monde, on fabrique plus : le journal de 20 heures est rallongé, il y a plus de sujets dans *Télématin* car la concurrence se durcit, plus de participations multi-chaînes, nous intervenons sur le plateau de France Info tout en préparant un sujet pour 20 heures, etc. Je vous confirme que cela fatigue les salariés et suscite des tensions. C'est une réalité.

M. Alexandre Peyrou. Dès lors qu'il existe des situations de souffrance au travail qui relèvent d'un manque de dialogue éditorial ou de frustrations déontologiques, notre mission est de faire remonter ces témoignages auprès des rédacteurs en chef et de la direction de l'information. En revanche, quand cela relève de risques psychosociaux, je tiens à vous rappeler que cela relève de la compétence des syndicats, et non plus des SDJ.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez d'un effet de loupe et d'un contexte d'efforts budgétaires : il y a quand même un certain nombre de faisceaux d'indices. Le premier, ce sont des témoignages d'anciens animateurs qui indiquent avoir été remerciés du jour au lendemain sans même que l'on ait pris le soin de les convoquer pour leur expliquer la décision. On peut aussi noter le boycott du séminaire des journalistes prévu le 25 mars 2025, quelques semaines seulement avant la reconduction de Mme Ernotte, dont le projet portait d'ailleurs l'intitulé « Réconcilier ». Tous ces faisceaux d'indices semblent témoigner de dysfonctionnements managériaux de la part de la direction de France Télévisions. Il est peut-être trop simpliste de tout mettre sur le compte du budget. Selon vous, n'y a-t-il pas des dysfonctionnements managériaux qui pourraient expliquer ces situations de souffrance au travail ?

M. Valéry Lerouge. La question des animateurs est totalement en dehors de notre périmètre. Si je reprends d'anciens exemples de l'information, de mémoire, Patrick Poivre d'Arvor ou Claire Chazal se sont fait licencier précipitamment en l'apprenant quasiment dans la presse ; Anne-Sophie Lapix l'a appris assez brutalement aussi. Je crains que ce soit une mauvaise habitude, notamment dans l'audiovisuel en général, parce que ce sont des métiers publics et qu'il y a des journalistes médias qui enquêtent et qui font paraître les informations avant même que les principaux concernés n'aient été informés. C'est aussi le cas de Philippe Bouvard sur RTL, de mémoire. C'est une pratique que l'on peut évidemment déplorer, mais qui n'est pas propre, je pense, à France Télévisions.

Madame la présidente Sophie Mette. Messieurs, je voulais vous remercier très sincèrement d'avoir participé à cette audition et d'avoir répondu au flot des questions, sans filtre. Je tenais à vous remercier pour votre engagement auprès de vos collègues et aussi pour votre engagement envers le service public qui, je le sais, est quelque chose qui vous tient au corps et au cœur.

La séance s'achève à dix-huit heures quatorze.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Erwan Balanant, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Sandra Marsaud, Mme Sophie Mette, Mme Joséphine Missoffe, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.